

## AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Gilles Gadoury (membre no 32904) dans les domaines des charpentes et fondations et de la géotechnique.

L'ingénieur Gadoury dont le domicile professionnel est situé à Sainte-Adèle, s'est engagé à ne plus exercer dans le domaine des charpentes et fondations le 11 avril 2012 et dans le domaine de la géotechnique le 21 mars 2012. Depuis ces dates, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

